



Recommandation 489 (1967)¹

Recherches sur la paix

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance de la proposition de résolution concernant la création d'un institut européen de recherche sur les causes des conflits internationaux ([Doc. 2028](#)) ;
2. Estimant qu'une telle initiative est prématurée ;
3. Convaincue cependant que l'établissement de la paix dans le monde et la transformation du climat de détente en une entente véritable dépend entre autres d'une juste information de la jeunesse et de l'opinion en général quant aux causes des conflits internationaux et des conditions de la paix ;
4. Constatant que les efforts qui sont entrepris afin de développer la recherche dans le domaine des sciences de la paix en Europe en particulier sont encore insuffisants ;
5. Regrettant le manque de coordination existant dans les travaux des différents instituts ou centres de recherches relatives à la paix,
6. Recommande au Comité des Ministres :
 - a. d'inviter les gouvernements des Etats membres à encourager par tous moyens appropriés les instituts de recherches relatives à la paix et à se concerter pour harmoniser leurs travaux, notamment lorsqu'ils ont trait à des problèmes intéressant l'Europe dans son ensemble ;
 - b. de les inviter aussi à créer, dans un maximum d'universités et d'institutions assimilées, des centres, instituts, chaires ou cours de recherches relatives à la paix et aux causes des conflits internationaux, en veillant à ce que la diversité dans le recrutement des professeurs, des chercheurs ou des boursiers permette de garantir l'objectivité de l'enseignement prodigué.

1. Discussion par l'Assemblée les 24, 25 et 26 avril 1967 (1re, 2e et 3e séances) (voir [Doc. 2187](#), [Doc. 2187](#), rapport de la commission politique). Texte adopté par l'Assemblée le 26 avril 1967 (3e séance).

